



## **Incendie de 2 immeubles 'Verre et Acier' : point de situation**

Mercredi 3 janvier 2024

**Depuis l'incendie le 30 septembre 2023 de deux immeubles désaffectés du quartier Saint-Julien à Rouen, la Ville agit en s'appuyant systématiquement sur deux principes fondamentaux : la précaution et la transparence. Dans ce cadre, elle informe régulièrement les habitantes et habitants. Voici un point sur la situation au mercredi 3 janvier 2024.**

### **- Chantier d'évacuation des déchets : démarrage dès janvier 2024**

Après la pose du surfactant, la seconde phase consiste en l'évacuation définitive des déchets. Rouen Habitat, accompagné par le maître d'œuvre ACCEO, a lancé une consultation pour ce marché de travaux de retrait de déchets. L'entreprise Demosten a été retenue le 30.11.2023.

L'offre de l'entreprise répond à tous les critères techniques et de sécurité tant pour les riverains que pour les ouvriers du futur chantier, tels que discutés avec les autorités compétentes. Rouen Habitat s'est appuyé sur l'analyse des offres réalisée par le bureau d'étude ACCEO, qui a également rédigé le cahier des charges en lien avec l'Inspection du Travail. L'entreprise Demosten a envoyé son plan de retrait le 1er décembre aux institutions (Inspection du travail, CARSAT...). Le délai d'instruction par ces organismes est fixé à 4 semaines. Sans remarques de leur part, l'entreprise pourra démarrer ses travaux à partir du 2 janvier.

L'entreprise Demosten a entamé la préparation du chantier dès le 18 décembre, par l'installation de la base vie pour le chantier de retrait des déchets.

Dès mardi 12 décembre, un prélèvement de terres sur le terrain pour détermination des zones éventuellement polluées en surface a été réalisée. Cette action a permis d'optimiser et de limiter l'emprise du chantier ainsi que le périmètre d'enlèvement des terres, notamment côté rue Parmentier.

Le chantier de pose des clôtures complémentaires de 4 mètres de haut a commencé dès le 18 décembre. Les diverses installations (lavage de roue, unité mobile de décontamination, sécurisation du site par caméras...) ont été installées en même temps, jusqu'au 22 décembre.

Le chantier re-démarrera le 3 janvier 2024 par l'aménagement intérieur du site et l'organisation du tas de déchets pour préparer leur évacuation. Ces travaux préparatoires auront lieu sous brumisation.

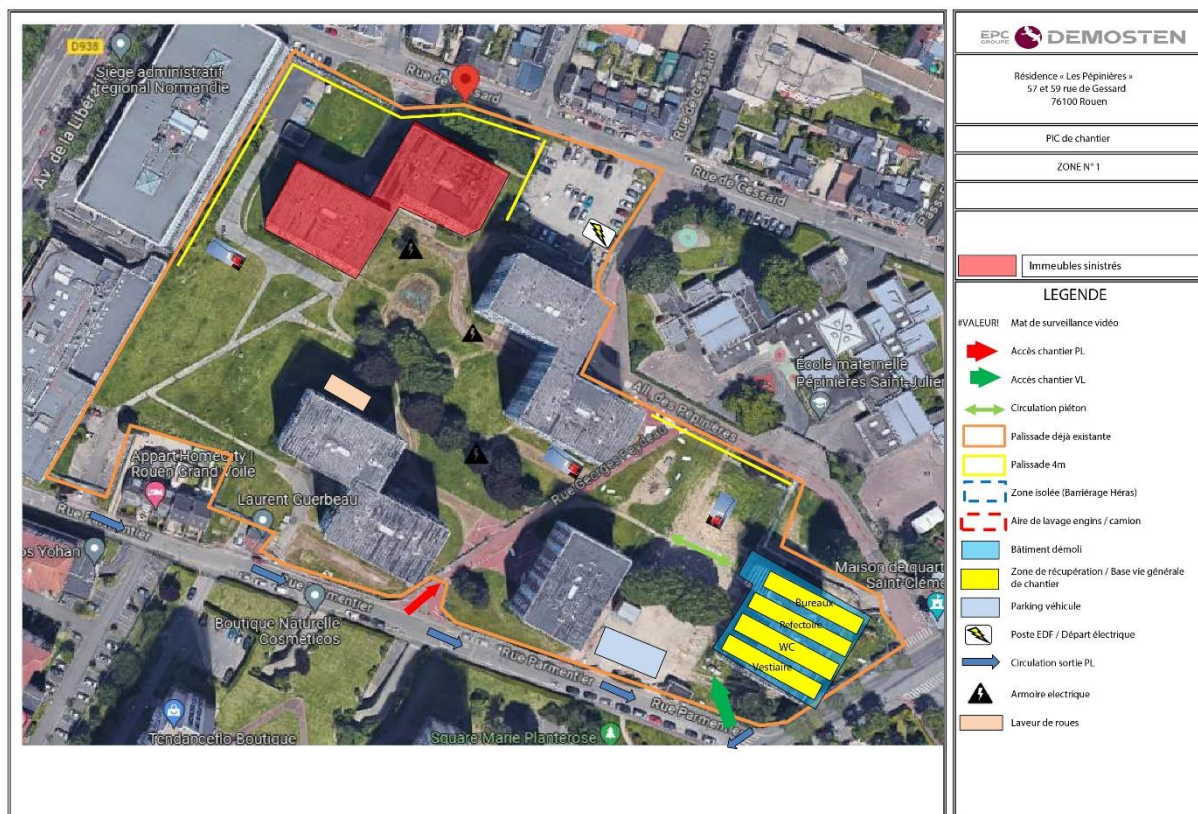
L'évacuation des déchets proprement dit devrait démarrer, sauf aléa, autour du 11 janvier. La gestion des déchets sur site sera réalisée sous brumisation. Ils seront chargés dans des bennes avec des contenants étanches. Les bennes seront décontaminées par aspersion avant stockage dans la zone "propre" du chantier, pour être ensuite évacuées en décharges agréées (une douzaine de rotation est prévue par jour).



ROUEN.FR

Cabinet du Maire  
Contact presse  
[presse@rouen.fr](mailto:presse@rouen.fr)  
02 35 08 86 53

L'entrée et la sortie des camions se fera par le portail situé sur la rue Parmentier (voir plan de chantier ci-dessous).



Une réunion publique sera organisée mercredi 10 janvier à 18h30 au groupe scolaire des Pépinières, en présence de l'entreprise, pour présenter le déroulement des travaux et répondre aux questions des habitants du quartier. Une information sera également diffusée dans les boîtes aux lettres des riverains pour les informer des modalités des travaux.

### -Résultats des analyses : aucune amianté détectée sur le site de l'incendie

La dangerosité de l'amiante est liée à son éventuelle inhalation. L'analyse de l'air est donc primordiale. Aucune des nombreuses campagnes de prélèvements effectuées jusqu'à présent n'a détecté de l'amiante dans l'air. Tous les résultats d'analyse sont publics, dans leur intégralité, sur le site de la Ville : <https://rouen.fr/evenement/2023/10/dernieres-informations-sur-lincendie-immeubles-dans-quartier-saint-julien>

Des mesures régulières sur le site se poursuivent : quatre pompes ont été posées aux quatre points cardinaux du site de l'incendie, afin de réaliser des contrôles réguliers.



Les mesures réalisées jusqu'à présent n'ont détecté aucune présence d'amiante dans l'air, suggérant l'efficacité des mesures prises : brumisation puis pose du surfactant, mis en place pour maintenir les éventuelles particules au sol.

Conformément au protocole en vigueur, une nouvelle mesure de l'air a été réalisée dans la semaine du 15/12/2023 (aux quatre points cardinaux du site de l'incendie), sur une fenêtre de mesure de 24 heures. Les résultats sont connus : une fois de plus, aucune amiante n'a été détectée. Vous trouverez les résultats annexés à ce communiqué de presse.

La cellule de crise reste active et d'autres informations seront publiées dès que nécessaire. Toutes les informations sont disponibles sur [www.rouen.fr](http://www.rouen.fr) et sur les réseaux sociaux de la Ville de Rouen.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire  
Contact presse  
[presse@rouen.fr](mailto:presse@rouen.fr)  
02 35 08 86 53